

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 14 septembre 2009
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil neuf, le 14 septembre, à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire.

Etaient présents :

Mr Jean-Pierre THEVENOT Maire – MM Sylvain MAILLARD – Rémi GOUDSMETT – Jean-Charles FONTAINE – Mme Christel CARPENTIER – Michel BAUDRY – Adjoint au Maire
MM Valérie BAILLET – Agostinho GONCALVES – Michel LEVIEUX – Magali GERVAIS – Pascal LARGILLET – Odile MARCHAND – Emmanuel COTTIN – Marlyse DOULET – Benoît MARCHIS – Nicolas MOLETTE – Alain PELLEZ et Jean-Yves STEPHAN – conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Pierre-Yves JEGAT (pouvoir à Mr Jean-Pierre THEVENOT)
Mr Noël DECURE (pouvoir à Mr Michel BAUDRY)

Absents excusés :

Mmes Marie-Ange FLEURY-LEGENDRE, Cécile HERVIEUX

Absents non excusés :

Mme Martine AUGER

Date de convocation : 07 septembre 2009.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 20h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Michel LEVIEUX a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 juillet 2009 :

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1/ Aménagement de la Trésorerie, de la mairie et de deux logements : maîtrise d'œuvre - forfait définitif de rémunération

Le contrat de maîtrise d'œuvre attribué à l'architecte M.VIGUARIE et aux économistes AUVRAY-DUBAILLAY a été déterminé sur une base estimative.

Le coût définitif des travaux est désormais connu. Le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre a pu ainsi être déterminé.

Adoptée à l'unanimité.

2/ Réfection de la couverture du groupe scolaire « Coustaud » dit bâtiment du GEIST

2.1 - attribution d'un fonds de concours par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre

Objet de l'opération : Réfection de la couverture ardoise d'un bâtiment accueillant le périscolaire

Montant financier de l'opération HT : 167.224,00€

Montant du fonds de concours : 25.444,80€.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 - Contrat de maîtrise d'œuvre

La mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération est confiée à la SARL AUVRAY-DUBAILLAY.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 - approbation du dossier de consultation des entreprises / adoption du plan de financement / lancement de l'opération.

La réfection de la couverture du groupe scolaire « Coustaud » dit bâtiment du Geist, inscrite au BP 2009, doit être engagée dès que possible.

Le conseil municipal approuve le dossier de consultation des entreprises, le plan de financement prévisionnel, et engage l'opération.

Adoptée à l'unanimité.

3/ Réfection de la toiture des tennis couverts, et du court central extérieur :

3.1 - attribution d'un fonds de concours par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre

Objet de l'opération : Réhabilitation de la couverture des tennis couverts et réfection du court central extérieur

Montant financier de l'opération HT : 63.898,00€

Montant du fonds de concours : 15.974,50€.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 - lancement de l'opération / adoption du plan de financement / lancement de la consultation

Cette opération est scindée en deux parties :

- réfection de la toiture des tennis couverts.
- réfection du court central extérieur.

Le conseil municipal approuve le dossier de consultation des entreprises, le plan de financement prévisionnel et engage l'opération.

Adoptée à la majorité - 1 abstention.

4/ Aménagement du logement – 16, rue du Hôme :

4.1/ - étude de faisabilité

Le logement sis, 16, rue du Hôme est vacant depuis plusieurs mois.

Vu la superficie de cet édifice, il est envisageable de réaliser plusieurs logements de type F2 et F3.

Afin d'obtenir une étude de faisabilité, il serait nécessaire de missionner un maître d'œuvre.

Le conseil municipal approuve l'offre de la SARL AUVRAY-DUBAILLAY et de LHERONDEL Ingeneering.

Adoptée à l'unanimité.

4.2/ - lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre

En fonction des résultats de l'étude de faisabilité, une mission de maîtrise d'œuvre sera nécessaire pour engager la phase réalisation des logements. La mission devra comporter deux volets : une phase préparatoire et une phase suivi de chantier.

Le conseil municipal, autoriser le lancement d'une consultation pour cette mission.

Adoptée à l'unanimité.

5/ Aménagement et extension du columbarium :

5.1/ - demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime

Par délibération en date du 14 avril 2009, le conseil municipal a décidé d'engager l'opération d'extension du columbarium, et aménager un jardin du souvenir.

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2/ - lancement de l'opération / adoption du plan de financement / lancement de la consultation

Le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel et engage l'opération.

Adoptée à l'unanimité.

6/ Voirie communale : déclassement de voiries du domaine privé communal vers le domaine public communal

Le conseil municipal approuve le déclassement de voiries du domaine privé communal et décide de les intégrer dans le domaine public communal.

Adoptée à l'unanimité.

7/ Projet d'installation d'une structure artificielle d'escalade (SAE) dans le Sporticaux par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : demande d'autorisation de lancement de l'opération

Dans le cadre du développement d'une nouvelle activité sportive par le service des sports, la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre envisage d'installer un mur d'escalade.

Afin d'obtenir une cohérence dans la localisation des équipements sportifs communautaires, école de voile du lac, piscine communautaire de la Vallée, la CCCA sollicite de la commune, l'autorisation d'aménager ce nouvel équipement structurant pour la CCCA, dans la grande salle du Sporticaux.

La consultation des entreprises doit être engagée en octobre, le montage se déroulerait en février 2010, afin que la structure sportive soit opérationnelle pour Pâques 2010.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise l'installation du mur d'escalade dans la grande salle du Sporticaux.

Adoptée à l'unanimité.

8/ Défense incendie - renouvellement et mise aux normes des bornes incendie : demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime

Suite au contrôle des points d'eau effectué par le SDIS 76, il s'avère nécessaire de remplacer un certain nombre de bornes incendie, et de procéder à la remise en état des poteaux où des défauts ont été constatés.

Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime.

Adoptée à l'unanimité.

9/ Location de biens communaux :

9.1/ - fixation du loyer de la case commerciale – (budget annexe – locaux commerciaux – place Robert Gabel)

Les travaux de la case commerciale d'une superficie de 36m², sise 14, place Robert Gabel sont en cours d'achèvement. Un commerçant a émis le souhait de s'installer dans cette surface. Les locaux seront disponibles dès le 1^{er} octobre 2009.

Le conseil municipal délibère et fixe le montant du loyer.

Adoptée à l'unanimité.

9.2/ - fixation du loyer des deux logements – place Robert Gabel

Dans le cadre de l'opération du réaménagement de la Trésorerie, et de l'Hôtel de Ville, il était prévu la réfection de deux logements en duplex. Les travaux sont en cours d'achèvement, et les logements pourront être prochainement proposés à la location.

Le conseil municipal délibère et fixe le montant du loyer.

Adoptée à l'unanimité.

10/ Rapport d'activités 2008 de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sur :

Les rapports annuels 2008 sur les services « eau potable », « assainissement » et « élimination des déchets » ont été élaborés par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, et tenus à la disposition de chacun des conseillers.

Le conseil municipal après avoir délibéré prend acte des rapports annuels d'activités 2008 des services « eau potable », « assainissement » et « élimination des déchets ».

Adoptée à l'unanimité.

11/ Subvention de fonctionnement à l'association philatélique APCNC

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association philatélique APCNC.

Adoptée à la majorité - 2 abstentions.

12/ Classe de découverte – Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire à la coopérative scolaire de l'école Louis PERGAUD pour l'organisation de la classe de découverte.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire à la coopérative scolaire de l'école Louis Pergaud pour l'organisation de la classe de découverte du mois de juin 2009 d'un montant de 420€.

Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h25.

Fait à Cany-Barville, le 16 septembre 2009.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT.